

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme dresse son état des lieux pour la Mauritanie

Optimisme et craintes

Arrivé le mercredi 26 avril et après une longue période d'interdiction de séjour en Mauritanie, André Barthélemy, président de l'ONG lyonnaise Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme a tenu une conférence de presse le dimanche dernier 30 avril au siège du FONADH (Forum des Organisations Nationales des Droits de l'Homme). Sitôt descendu de l'avion, il est allé directement rencontrer les acteurs et les protagonistes de l'opération politique, a procédé à un débriefing de la société civile et a dressé un bilan de la situation des droits de l'homme après le changement intervenu en Mauritanie depuis le 3 août 2005 et le départ de Ould Taya, dont il fût (lui et son organisation) pendant de

longues années la bête noire. Mais Maaouya considérait aussi le collectif des ONGs mauritaniennes travaillant dans le domaine des droits de l'homme, et militant en faveur des victimes des exactions commises entre 87 et 91 et sur la question de l'esclavage, comme des "extrémistes" et des "brebis galeuses peu fréquentables" qu'il n'a jamais voulu reconnaître. La conférence de presse a été organisée par le forum des ONGs des Droits de l'Homme présidé par Sarr Mamadou, et qui regroupe 15 associations dont les plus connues sont le GERDES (le Groupe d'Études et de Recherches Démocratiques et Sociales) de Me Diabira Maaroufa qui reçoit l'invité, SOS Esclaves de

Suite en page 10

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme dresse son état des lieux pour la Mauritanie

Optimisme et craintes

Suite de la Une

Boubacar Ould Messaoud, l'AMDH (Association Mauritanienne des Droits de l'Homme) de Fatimata M'Baye, le Comité de Solidarité avec les Veuves des Militaires Négro-mauritaniens de Mme Sy née Laila Aicha, en présence d'avocats du collectif de défense des veuves et des victimes militaires entre autres représentants de la société civile. André Barthélemy a commencé sa conférence de presse par une présentation de son organisme qui "jouit d'un statut d'observateur auprès de l'ONU et de l'OADH", l'Organisation Africaine des Droits de l'Homme, et dit être très content de séjourner à nouveau en Mauritanie parmi ses amis. Il a rappelé ses fameuses actions qui ont accablé Ould Taya au début des années 90. Les deux rapports publiés entre 92 et 93 par son organisations, relatifs pour le premier à la "liste des tortionnaires et assassins des militaires négro-mauritaniens", et au problème des réfugiés négro-mauritaniens au Sénégal pour le second ont été à l'origine de beaucoup de difficultés pour le gouvernement mauritanien.

Barthélemy se présente comme étant "un ami de la Mauritanie qui ne se soucie d'autre chose que du rétablissement du droit pour ceux qui ont souffert et la punition des coupables, et seulement ceux-là". Et la preuve qu'il en donne: "nous avons dénoncé la présence du colonel Ould Boiil en France dans une école de guerre parce que nous savons qu'il était un bourreau. Quand les autorités mauritaniennes et françaises ont senti l'état se resserrer autour de lui avec l'enclenchement imminent d'une saisie de justice suite à des plaintes de victimes, elles ont organisé la fuite du concerné. Nous avons aussi réussi à introduire en justice et fait comparaître le capitaine Ely Ould Dah avant que sa fuite ne soit organisée, il a été jugé et condamné par contumace à 10 ans de réclusion par ce qu'il est coupable d'actes de tortures et de sévices.

Nous assistons les plaignants en mettant à leur disposition des avocats de défense, et, ensemble nous nous constituons partie civile près des tribunaux". Le président d'Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme a annoncé pour bientôt ce qu'il a qualifié d'une "opération de saisie de justice de grande envergure contre Ould Taya", qui "reste le premier responsable en tant que Chef de l'État et ministre de la Défense à l'époque et, surtout, après la disparition de feu Ahmed Ould Minnih, Chef d'État Major de l'Armée Nationale lors des faits". Une nouvelle plainte à ce sujet vient d'ailleurs d'être déposée à Bruxelles. Pour ce qui est du changement constitutionnel intervenu en Mauritanie depuis le 3 août 2005, le président d'Agir Ensemble pour les

droits de l'homme souligne la "difficulté pour une organisation des droits de l'homme de se reconnaître à travers un coup d'état ou d'accepter que la force soit une alternative ou un moyen de changement d'un régime institutionnel et politique". Il reconnaît cependant que "d'un point de vue de droit et compte tenu du blocage systématique qui prévalait, et de l'obstruction des voies de dialogue, on ne pouvait espérer mieux car la situation était ouverte à tous les scénarios, chaos ou guerre civile et, donc, un putsch peut s'avérer salutaire". "Nous avons suivi avec intérêt et méfiance l'évolution des événements. Nous avons enregistré avec soulagement la charte constitutionnelle du 6 août 2005 qui était insuffisante à nos yeux, car tous les militaires qui arrivent au pouvoir promettent toujours qu'ils ne vont pas rester longtemps et qu'il leur faut du temps pour organiser des élections démocratiques, libres et transparentes puis partir. Or, l'expérience nous a appris que dans la plupart des cas, on constate que 20 ou 30 ans après, ils sont toujours là".

Barthélemy a aussi mis en avant l'ensemble des mesures qui, selon lui, sont de nature à faire penser que les militaires au pouvoir sont sincères. La promulgation de cette ordonnance qui frappe d'inéligibilité les membres du CMJD et du gouvernement de transition. Le recouvrement de la liberté pour tous les prisonniers d'opinion. La création de l'Inspection Générale de l'État qui doit punir les délits de gestion (autres composantes du droit humain). L'organisation de journées de concertation qui ont débouché sur un ensemble de décisions se rapportant à la bonne gouvernance, à la réforme de la justice, au processus électoral et la participation forte et active de la société civile dans toutes ces assises. La réduction de la période transitoire à 19 mois au lieu des deux ans initialement prévus et la publication d'un calendrier électoral. La création de la CENI. L'organisation du recensement des futurs votants dont les résultats paraissent fiables et raisonnables. L'organisation par le département de la justice en mars d'un séminaire sur "les voies et moyens d'éradiquer les séquelles de l'esclavage en Mauritanie. "Bien que le mot séquelles nous paraît injuste quand on sait que des cas de survivance du phénomène existent encore dans le pays profond", selon le conférencier qui juge toutes ces mesures "transparentes, satisfaisantes et positives," et reconnaît "la difficulté de régler le problème des réfugiés mauritaniens au Sénégal pendant la phase transitoire". Le projet en cours d'élaboration et portant création d'une CNDH (Commission Nationale des Droits de l'Homme) est considéré comme très important par le président d'Agir Ensemble qui a décelé chez le

ministre de la Justice une volonté de restaurer le secteur. Concernant la CNDH, le conférencier met en garde les différents acteurs et préconise la nécessité "d'une grande vigilance pour ne pas succomber au laxisme et à l'absence et redoute les expériences tchadienne et congolaise qui se sont transformées en bureaucraties gouvernementalistes qui ne se réunissent jamais".

Satisfecit et réserves

Les motifs de cette satisfaction, selon Barthélemy, sont "cette volonté de la communauté internationale et surtout l'Union Européenne qui est en train de s'ériger en défenseur de la Mauritanie auprès de ses autres partenaires, pour accompagner et coordonner financièrement et sur le plan institutionnel l'aide aux efforts de démocratisation en cours dans le pays".

Le président d'Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme dit cependant avoir trois types de préoccupations par rapport à ce qui a été fait. Le premier concerne "la place de la société civile", le deuxième se rapporte à "l'esclavage" et le troisième est relatif au "passif humanitaire légué par le régime déchu".

Concernant le premier point, le conférencier souligne "que'en dépit d'une participation importante de la société civile à la concertation d'octobre 2005, des insuffisances subsistent". Ainsi l'implication des ONGs dans la vie nationale et les réglementations qui les régissent ne sont pas en mesure de leurs permettre de participer pleinement et d'émerger dans le cadre du droit. A ce titre, il donne l'exemple du "régime déclaratoire valable en droit et en fait (reconnaissance et délivrance d'un récépissé par l'autorité dès la déclaration et le dépôt du dossier) qui régit les asso-

ciations dans tous les pays avec lesquels vous partagez les mêmes traditions juridiques" (il serait l'objet d'une réforme en cours). "C'est ainsi que le FONADH, regroupant 15 ONG, voit cinq seulement d'entre elles reconnues". Au sujet du deuxième point, Barthélemy déplore "l'impossibilité juridique pour les ONGs de recourir à la justice en cas de violation du droit pour déposer une plainte qui peut être instruite et aboutir à une pénalisation". "Cette possibilité d'ester en justice est le moyen le plus indiqué pour lutter efficacement contre les cas déclarés d'esclavage pourtant aboli officiellement trois fois," selon le président d'Agir Ensemble. Un concept juridique qui est certainement novateur et à la pointe du droit pénal, même si le conférencier a oublié de mentionner qu'il est relativement récent même dans les pays occidentaux. (pas plus de 15 ans) Et sa transposition en Mauritanie peut être sujette à caution ou, en tout cas, l'objet de restrictions.

Concernant le troisième point qui est le passif humanitaire et la question des réfugiés, le conférencier prône le dialogue, le débat social, "la sensibilisation dans la société et la déclaration de bonnes intentions envers les souffrances des victimes, de ces rescapés qui continuent à souffrir" et traite d'inhumain pour les rescapés et d'inconcevable pour la mémoire des morts le fait que des tortionnaires continuent d'occuper des postes importants. Il souhaite "les voir suspendus de leur fonction". Il stigmatise la loi d'amnistie qu'il qualifie d'unilatérale. Et là aussi, il souhaite pour les victimes la possibilité de pouvoir recourir à la justice. Le président d'Agir Ensemble espère que la transition fasse un geste dans ce sens en "déclarant de bonnes intentions pour rétablir la cohésion

nationale," et pour cela, "les ONGs restent des interlocuteurs de choix pour un dialogue qui doit être rétabli par la transition". Pour ce qui est "des obstacles matériels qui pourraient constituer un frein psychologique au rétablissement des réfugiés dans leurs droits", le conférencier ne doute pas de ce que "la communauté internationale viendra en aide à la Mauritanie". Barthélemy dit que, "en définitive, la solution de ce problème est entre les mains des Mauritaniens. Il y a un certain nombre de solutions qu'on peut envisager, mais le plus simple reste le pardon, et il requiert deux parties: une qui le demande et l'autre qui l'accorde".

Il a enfin témoigné sur ce qu'il a appelé les atouts de la Mauritanie: "contrairement à d'autres pays, j'ai remarqué une forte demande de justice, mais sans désir de vengeance, et, à l'image de ce collectif d'avocats très représentatif de la Mauritanie dans sa diversité ethnique, l'existence d'un tissu dense de réseaux associatifs nous permet de souhaiter que l'espoir l'emporte sur l'inquiétude."

Après cet exposé, ce fût le tour des journalistes de poser leurs questions. Elles se sont rapportées au président déchu (un parallèle a été établi entre son cas et celui de Hissène Habré), à la liste des tortionnaires et assassins, aux réfugiés, rescapés et veuves et à leurs indemnisations, à l'expérience sud africaine (Commission Vérité et Réconciliation). Un journaliste a soulevé le problème des réfugiés mauritaniens expulsés du Sénégal qu'il a estimé oubliés du décompte. Le conférencier et ses assistants mauritaniens ont répondu à toutes les questions de façon lucide, mais souvent de manière un peu passionnée.

COMPTE RENDU DE
MOHAMEDEN OULD MEYNE